

Up



IL SUFFIT DE SOLUTIONS SIMPLES
POUR **AMÉLIORER LE QUOTIDIEN** DE TOUS.

Les solutions Associations du groupe Up

Nos solutions pour les associations

Comment accorder un avantage social récurrent aux salariés, tout en limitant les charges de votre structure ?



Avec Chèque Déjeuner, proposez la solution de restauration exonérée qui permet à chaque salarié de prendre une vraie pause à l'heure du déjeuner, pour couper sa journée et repartir du bon pied !

66%

Les employés ayant une mauvaise alimentation sont 66% plus susceptibles de connaître une perte de productivité que ceux ayant une alimentation saine.*

** Source : Etude Healthways 2012*

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE SOLUTIONS DÉDIÉES

Chèque Déjeuner

La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !

DÉCOUVREZ AUSSI

Cadhoc

Chèque
de Services

Cadhoc

Chèque
Domicile

Chèque Déjeuner

La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !

Avantages

Associations : le titre restaurant Chèque Déjeuner accessible à partir d'un salarié !

Le Chèque Déjeuner est un titre co-financé par l'employeur et les salariés, qui peut être mis en place dans une structure associative, à partir d'un unique salarié. Pour l'association, le titre restaurant constitue un avantage social exonéré de charges sociales, patronales et fiscales dans la limite du plafond d'exonération fixé chaque année (5,38€ /jour / salarié en 2017). Il permet à tous les types de structures d'offrir une vraie solution de restauration à leurs salariés, sans alourdir leurs charges.

Associations : le titre restaurant Chèque Déjeuner comme outil de recrutement et de fidélisation

Le Chèque Déjeuner vous permet d'offrir un complément de revenu non imposable à vos salariés, pouvant aller jusqu'à 1 183,60 € par an (5,38 € x 220 jours ouvrables). Il constitue de ce fait un levier de négociation pour le recrutement et la fidélisation de vos collaborateurs. Simple à mettre en place et très modulable, c'est un allié précieux de votre politique sociale.


Associations : le titre restaurant Chèque Déjeuner, comme en entreprise privée


Pour les salariés de l'association, le titre restaurant Chèque Déjeuner représente une réduction des frais quotidiens de restauration et la réalisation de réelles économies. Il leur permet de prendre chaque jour un repas équilibré à moindre coût, comme les salariés bénéficiant d'un Restaurant d'Entreprise... le choix du restaurant en plus !

Découvrez le focus sur [la législation du titre restaurant Chèque Déjeuner ici](#) !

Vous pouvez calculer [vos économies avec le simulateur d'économies](#) !

Nous contacter

 solutionspme@up-france.fr

 Tél. : 0 811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix appel)
Fax : 0 810 204 996

 www.cheque-dejeuner.fr

Nos solutions pour les associations

Up Chèque Déjeuner

La solution "titre-restaurant" Chèque Déjeuner : le choix du support !

Caractéristiques techniques

Simplicité et souplesse d'utilisation : de nombreux atouts pour les employeurs et les collaborateurs !

Le groupe Up propose une solution de titres-restaurant cofinancés par l'employeur et le collaborateur. Ce titre spécial de paiement totalement exonéré de charges sociales et fiscales permet aux bénéficiaires de prendre leur repas dans un réseau de plus de 180 000 points de restauration partout en France (métropole et DOM TOM).

Trouvez tous [les points d'acceptation du titre restaurant Chèque Déjeuner](#) grâce à notre outil géolocalisé !

Pour s'adapter aux besoins de chacun de ses clients, le titre restaurant Chèque Déjeuner propose deux supports (la version papier ou la version dématérialisée). A chaque support, son lot d'atouts !

Avantages de la solution titre restaurant Chèque Déjeuner au global

Véritable avantage social, les **titres restaurants Chèque Déjeuner** sont exonérés de charges sociales, patronales et fiscales. Ils constituent de ce fait un outil de négociation pour le recrutement et la fidélisation des collaborateurs, sans alourdir les charges de votre structure. Les titres-restaurants apportent une vraie solution de restauration et représentent une réduction des frais quotidiens de restauration. Ils permettent pour les collaborateurs la réalisation de réelles économies et représentent un complément de revenu non imposable.

Le titre papier apporte des avantages pour l'employeur en proposant à ses collaborateurs un support traditionnel qui a fait ses preuves et qui reste un avantage collaborateur matérialisable.

Le titre dématérialisé apporte également des avantages aux employeurs en leur garantissant une visibilité en temps réel des opérations et une gestion simplifiée à distance.

Retrouvez l'ensemble des informations relatives à la carte sur cheque-dejeuner.fr


Une solution complète clé en main


Au delà des 2 supports, nous vous proposons 2 solutions clés en main incluant de véritables services tels que notre expertise, de nombreuses solutions de livraison, des options de personnalisation, des supports de communication interne pour valoriser votre choix, des Espaces en ligne de gestion et de suivi...

Découvrez le focus sur [la législation du titre restaurant Chèque Déjeuner](#) ici !

Vous pouvez [calculer vos économies](#) avec le simulateur d'économies !

Nous contacter

 Entreprises, collectivités, institutions publiques,
associations : 0811 87 87 87 (service 0,06€/min + prix d'appel)

 www.cheque-dejeuner.fr

Découvrez toutes nos Solutions Associations
sur up-france.fr

Siège social
Groupe Up
27-29 av. des Louvresses
92230 Gennevilliers

Illustration : TINO / Agent 002

The logo consists of the letters 'Up' in a white, sans-serif font, positioned inside a solid orange square.